



Séance régulière du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents tenue le mardi 20 mai 2025 à l'école Rose-des-Vents à 19 h

Présences :

Parents :	Personnel :	Public :	Autres :
Catherine Charbonneau (abs.) Yannick Marcotte Marie-Ève Olaïzola Clémence Rivard Hiller Marie Audrey Savoie Josée Pesant (substitut)	Isabelle Masson Martine Garceau Marie-Pier Charette Annie Garceau (abs.) Anabèle Alarie Mélanie Samson (directrice) Roxanne Boulard (secrétaire)	Parent substitut :	Représentant de la communauté : Rachel Champagne

1. Ouverture de l'assemblée / Mot de bienvenue

En l'absence de Mme Charbonneau, Mme Olaïzola (vice-présidente), ouvre l'assemblée; il est 19 h 02.

2. Question du public

Personne n'est présent à titre de public et aucune question n'a été soumise au préalable.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour du mardi 20 mai 2025

Mme Olaïzola en fait la lecture et on demande l'ajout d'un point; soit fonds spéciaux et levée de fonds.

Il est proposé par Mme Savoie D'ADOPTER l'ordre de jour, avec l'ajout d'un point.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-24-25 / 035

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du mardi 22 avril 2025

Aucune modification n'est demandée quant au procès-verbal présenté.

Il est proposé par Mme Charette D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du mardi 22 avril 2025, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-24-25 / 036

5. Calendrier scolaire 2025-2026

Le calendrier est présenté aux membres avec l'ajout des journées pédagogiques choisies pour notre école et on explique une modification en comparaison aux années antérieures; soit un départ hâtif à 11 h 00 le 19 décembre, avant le congé des Fêtes, plutôt qu'en début ou en fin d'année.

6. Approuver les règles de conduite des élèves (code de vie) et les mesures de sécurité

Au sujet des règles de conduite, on doit ajouter au code de vie l'interdiction de porter des lunettes intelligentes, de la même manière qu'on avait dû faire le même type d'ajout l'an dernier, pour les montres intelligentes.

En ce qui concerne les mesures de sécurité, il s'agit d'un document qu'on produit normalement en début d'année, indiquant, entre autres, le nombre de secouristes dans l'école, les heures d'ouverture du secrétariat, les règles d'évacuation en cas d'incendie, etc. Aucune modification n'est apportée par rapport à celui de l'an dernier.

Il est proposé par Mme Pesant D'APPROUVER la modification au code de vie, ainsi que la poursuite des mesures de sécurité, telles quelles.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-24-25 / 037

7. Budget initial (2025-2026)

Le document est remis séance tenante et Mme Samson mentionne qu'il s'agit d'une prévision. Le budget est toujours révisé en cours d'année, en fonction des sommes qui peuvent s'y ajouter (certaines mesures ou des ajustements suite à la confirmation de la clientèle).

Mme Samson nomme les allocations OOPC qui nous sont attribuées et fournit des détails quant à la façon dont chacune peut être dépensée. Certains montants couvrent le fonctionnement de l'école (salaire des membres du personnel, matériel relié à la conciergerie, etc.). Certaines mesures dédiées et protégées sont également versées, mais avec un objectif précis (vocations spécifiques telles que l'aide aux parents, l'achat de livres, la libération des enseignants, etc). Elle explique aussi les différentes mesures qui permettent de procéder à l'achat de matériel versus le paiement de salaire et mentionne les choix faits par l'équipe-école, lorsqu'un choix est possible.

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter et soumettre pour approbation, au Centre de services scolaire des Mille-Îles, le budget pour l'exercice financier 2025-2026;

ATTENDU que ce budget maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et d'autre part, les ressources financières allouées à l'établissement par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;

Il est proposé par Mme Alarie D'ADOPTER ET DE SOUMETTRE pour approbation au Centre de services scolaire des Mille-Îles, le « Budget initial 2025-2026 » de l'établissement.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-24-25 / 038

RÈGLES DE TRANSFÉRABILITÉ - Budget initial 2025-2026

ATTENDU que le conseil d'établissement et la direction doivent respecter les règles de transférabilité du centre de services scolaire, telles qu'elles apparaissent aux règles internes;

ATTENDU, la nécessité de permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace;

Il est proposé par Mme Martine Garceau D'ADOPTER les règles de transférabilité suivantes :

"Permettre à la direction de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée au conseil d'établissement."

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-24-25 / 039

8. Présentation du programme d'activités du service de garde 2025-2026

Mme Alarie présente le programme d'activités prévues pour l'an prochain. Elle fournit des exemples quant aux thématiques et sorties prévues et explique qu'en raison des affectations à venir, nous nous laissons de la latitude pour modifier certains points avec les membres qui formeront la nouvelle équipe l'an prochain (par exemple : prévoir les thématiques annuelles). Elle explique également que les objectifs et les moyens prévus sont les mêmes pour l'an prochain.

9. Budget de fonctionnement du C.E.

Nous disposons d'un budget de 775 \$ pour le fonctionnement du conseil d'établissement, puisqu'aucune somme n'y a été dépensée cette année.

On aborde le fait de tenir la rencontre du mois de juin au restaurant et on suggère le café les Hédonistes, situé à Saint-Joseph-du-Lac, qui pourrait nous offrir une salle privée et un service de traiteur. Ainsi, nous pourrions encourager une entreprise locale, qui répond aux besoins de la rencontre.

La formule tapas est choisie pour le menu et la rencontre est maintenue au 10 juin, mais à 18h30.

10. Rapport des enseignantes

Une sortie a eu lieu le 30 avril dernier, pour tous les élèves de l'école, à l'OSL (orchestre symphonique de Laval).

Le partenariat avec les Jardins collectifs de St-Joseph-du-Lac se poursuit cette année (semis plantés). Deux bacs à jardin avec du treillis, adossés à la clôture, seront ajoutés sous peu et seront disposés de façon à être accessibles aux employés de la municipalité pour l'arrosage. Devant l'école, nous aurons des bacs faits de bennes de pommes que les enfants décoreront.

Le 3 juin, des élèves et les membres du comité potager, concocteront une sauce à spaghetti, à partir des récoltes de l'automne de nos plates-bandes et une petite portion de pâtes (format collation) sera offerte à tous les élèves de l'école.

Le 20 mai, nous avons reçu une visite spéciale et inattendue de l'escouade du bonheur du CSSMI pour remercier l'ensemble des membres du personnel. Un message de remerciements a été fait à l'intercom par le directeur général adjoint et un camion de churros était sur place à l'heure du dîner.

La sortie à Ottawa a eu lieu pour les élèves de 6^e année, qui ont eu une belle journée pour découvrir la ville.

Le tutorat en lecture se poursuit entre les élèves de 1^e année et ceux de 4^e et 5^e année.

Les élèves de 3^e et 4^e année recevront la visite d'une étudiante en archéologie à l'Université.

Le 27 mai aura lieu le spectacle de talents; la préparation se déroule bien, plusieurs pratiques ont lieu sur l'heure du dîner, chapeautées par les membres du comité organisateur.

Les élèves du préscolaire ont reçu la visite d'Insectambulant.

L'accueil des futurs élèves du préscolaire aura lieu lors de la journée pédagogique du 13 juin.

Nous recevrons la visite d'un groupe de 4 ans de la garderie CPE Fleur de Pommier, située à St-Joseph-du-Lac, dans la semaine du 27 mai.

Les deux enseignantes du préscolaire ont assisté à un congrès très inspirant les 15 et 16 mai dernier; *De mots et de craie*.

La collecte des Super Recycleurs est prévue le 27 mai prochain et des élèves iront donner un coup de main en avant-midi pour récupérer les dons.

11. Rapport de la représentante du service de garde

Quelques éducatrices et Mme Alarie ont assisté à un congrès à Bromont, qui s'est avéré très intéressant et inspirant.

Les enfants ont beaucoup apprécié les activités organisées pour la semaine du service de garde et les adultes ont reçu diverses petites attentions et marques de reconnaissance. Des étoiles sur lesquelles étaient inscrites des qualités représentant les élèves leur ont d'ailleurs été remises au courant de cette semaine, en lien avec le thème de la semaine du service de garde.

Les postes des éducatrices en service de garde sont établis et approuvés pour l'an prochain. Les éducatrices actuelles choisiront leurs postes prochainement, puis les postes qui n'auront pas été choisis seront affichés aux séances d'affectation du CSSMI.

Mme Alarie fait part des inscriptions prévues à ce jour et du nombre de postes prévu en fonction de celles-ci.

12. Rapport de la direction

Aucun point n'est à rapporter, qui n'est pas déjà à l'ordre du jour.

13. Rapport de la représentante du comité de parents

Aucune information à rapporter pour cette rencontre-ci.

14. Rapport de la représentante de l'OPP

Aucune information à reporter à ce point-ci.

15. Rapport de la représentante de la communauté

Un tirage a été fait pour sélectionner les élèves qui formeront le Petit Conseil, à partir des formulaires de participation récupérés dans les deux écoles de St-Joseph-du-Lac.

Une demande pour obtenir du compost et un partenariat pour l'arrosage du jardin a été soumise à la Municipalité. Mme Champagne annonce que ce partenariat se poursuivra cette année.

La cuisine collective sera disponible pour une formule de 5 à 7 pour les petites entreprises et peut être louée aux particuliers pour diverses occasions.

Le nettoyage des rangs s'est bien déroulé, malgré le report dû à la température, il y avait une belle mobilisation des citoyens.

16. Correspondance

Aucune correspondance à remettre.

17. Autres points

a. Fonds spéciaux et levée de fonds

On demande un montant de 300 \$ aux fonds spéciaux pour la fête des finissants, ainsi qu'un maximum de 4000 \$ pour couvrir les frais reliés à la fête de fin d'année, organisée pour tous les élèves de l'école (incluant le paiement de la facture de Festi-fête, s'élevant à 3256,05 \$).

Il est proposé par M. Marcotte D'APPROUVER la dépense de 4300 \$ pour les activités nommées ci-avant à partir des fonds spéciaux.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-24-25 / 040

En ce qui concerne les levées de fonds, la compagnie Perfection nous a déjà approché pour la campagne de vente de tartes, en vue de la prochaine année scolaire. Il y aurait aussi la possibilité d'ajouter un produit de pâte à biscuits. On propose de reconduire cette campagne, une semaine ou deux avant le congé des Fêtes. Cette campagne de financement a permis d'amasser un montant intéressant cette année et n'empêche pas la tenue d'un lectur-o-thon, par exemple, plus tard dans l'année.

On évoque aussi la possibilité d'une campagne de financement pour vendre des produits ménagers, mais puisque celle-ci est souvent choisie par les associations sportives, les membres choisissent de reconduire la vente de tartes.

Il est proposé par Mme Alarie D'APPROUVER la campagne de financement proposée ci-avant, pour la vente de tartes.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-24-25 / 041

18. Prochaine rencontre / levée de l'assemblée

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 10 juin 2025, à 18 h 30, au café les Hédonistes, situé au 1089-A, chemin Principal à Saint-Joseph-du-Lac.

La vice-présidente, Mme Olaïzola, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Mme Masson DE LEVER la séance à 20 h 23.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-24-25 / 042

La vice-présidente

Marie-Ève Olaïzola

La directrice

Mélanie Samson

La secrétaire

Roxanne Boulard